

Délibération N°7

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant
de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la loi n°
95-127 du 08 Février 1995, en particulier son article 11, relative
aux marchés publics et délégations de service public, prévoit
que l'assemblée délibérante est amenée à débattre au moins
une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par
l'établissement intercommunal.

Il présente et commente l'état des opérations
immobilières effectuées au cours de l'année 2023. Toute
précision est apportée sur chacune des acquisitions, cessions
et portages fonciers inscrits sur l'état annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir débattu,

- prend acte de la présentation du bilan de la politique
foncière et immobilière engagée par la Communauté de
Communes Pays de Lapalisse en 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

16 AVR. 2024

12 AVR. 2024

ANNEXES – État des immobilisations

ACQUISITIONS

Budget général :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Terrain bâti	44 Avenue Charles de Gaulle 03120 Lapalisse	BS 159 de 62 m ² BS 160 de 130 m ² BS 161 de 13 453 m ²	SAS Huilerie de Lapalisse 38 Avenue Charles de Gaulle 03120 Lapalisse	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Acquisition en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 05 mai 2023. Délibérations des Conseils Communautaires des 24 mai 2022 et 19 janvier 2023.	90 000 €

CESSIONS

Budget annexe Multiple rural à Saint-Etienne-de-Vicq :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain bâti	2 Rue du Commerce 03300 Saint-Etienne-de-Vicq	C 933 de 181 m ² C 934 de 91 m ² C 936 de 169 m ²	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Commune de Saint-Etienne-de-Vicq 03300 Saint-Etienne-de-Vicq	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Sophie KLOPFENSTEIN, notaire, signé le 28 novembre 2023. Délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.	35 000 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 003-240300491-20240411-BILANFONCIER24-DE

PORTAGES FONCIERS

Budget ZAE Près de la Grande Route :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Terrain non bâti	Lieu-dit Saint Amand 03120 Lapalisse	ZM 4 de 68 140 m ²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 18 octobre 2021. Délibération du Conseil Communaux du 15 juillet 2021.	Capital : 180 800 € Durée : 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital année 2023 : 21 439,99 €. Capital restant dû fin 2023 : 159 360,01 €.
Terrain non bâti	Lieu-dit Pré Saint Amand 03120 Périgny	ZI 10 de 2 270 m ²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 18 octobre 2021. Délibération du Conseil Communaux du 15 juillet 2021.	Capital : 1 120 € Durée : 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital année 2023 : 132,81 €. Capital restant dû fin 2023 : 987,19 €.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 003-240300491-20240411-BILANFONCIER24-DE